



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**SÉANCE ORDINAIRE
MARDI 4 FÉVRIER 2020**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le quatrième jour du mois de février 2020 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Carol Rivard, messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

**Résolution # 2020-02-17
OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 4 février 2020 à 19 h 30.

**Résolution # 2020-02-18
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

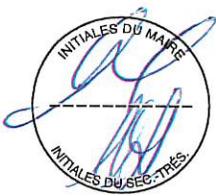
D'adopter l'ordre du jour modifié en laissant le point varia ouvert.

**Résolution # 2020-02-19
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 soit adopté étant en tout point jugé conforme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2020-02-20 **COMPTES À ACQUITTER**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 15 janvier 2020 au 4 février 2020 dont le montant est de 178 011,51 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 1 558 588,23 \$ selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2020-02-21 **MODIFICATION DU RÈGLEMENT # 384-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 350 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 350 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement # 384-2019 pour modifier le montant de la dépense ;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le titre du règlement # 384-2019 est remplacé par le suivant : « Règlement # 384-2019 décrétant une dépense de 416 554 \$ et un emprunt de 350 000 \$ pour la construction d'un entrepôt municipal »;

QUE l'article 2 du règlement # 384-2019 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à effectuer une dépense en immobilisation pour des travaux de construction d'un entrepôt municipal selon les plans et devis préparés par Jacques Monty, architecte, et portant le numéro 19125, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme Annexe A. L'entrepôt sera construit sur le lot # 5 886 349, appartenant à la municipalité »;

QUE l'article 3 du règlement # 384-2019 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 416 554 \$ aux fins du présent règlement »;

QUE l'article 4 du règlement # 384-2019 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 350 000 \$ sur une période de 20 ans et approprier une somme de 66 554 \$ provenant des excédents de fonctionnement non affectés ».

Résolution # 2020-02-22 **DEMANDE DE DÉLAI POUR TENIR LE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE**

CONSIDÉRANT la demande de délai adressée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, pour tenir le scrutin référendaire portant sur le règlement # 383-2019 à une date ultérieure;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT la permission accordée au conseil municipal;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fixe au dimanche 29 mars 2020 le scrutin référendaire portant sur le règlement # 383-2019 visant à modifier le règlement de zonage 231-2006 de façon à permettre les résidences en rangée sous la forme du projet intégré dans la zone 202.

Résolution # 2020-02-23

AUTORISATION – SIGNATURE ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES INCENDIE AVEC SAINT-VALENTIN

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à signer au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, l'entente de service mutuelle relative à la protection contre l'incendie et aux services des premiers intervenants avec la municipalité de Saint-Valentin.

Résolution # 2020-02-24

PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise la présentation du projet de *Jeu d'eau* au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désigne madame Julie Brosseau, coordonnatrice au service des loisirs et événements, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2020-02-25

MODIFICATION RÉSOLUTION 2019-12-246 – RÉDUCTION DES HEURES DE TRAVAIL DE M. JACQUES-M. DAIGLE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-246 adoptée en décembre dernier;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal acquiesce à la demande de monsieur Jacques-M. Daigle, de réduire sa semaine de travail à 28 heures, soit du mardi au vendredi « **conditionnellement** » à ce qu'une planification de la semaine suivante soit faite et remise à la directrice générale et aux employés des travaux publics.

Résolution # 2020-02-26

APPUI AUX IMMEUBLES GILLES ET DENIS FORTIN INC. - CPTAQ

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie Les Immeubles Gilles et Denis Fortin inc. dans leur déclaration d'exercice d'un droit acquis sur le lot 5 985 412 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la reconstruction de la salle d'exposition à la suite de l'incendie survenu le 18 janvier 2020.

Résolution # 2020-02-27

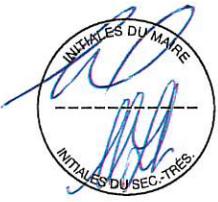
RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE POUR LE CAMP DE JOUR 2020

CONSIDÉRANT l'expérience concluante des dernières années;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie-Lili Lenoir, à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente avec le Centre de plein air l'Estacade pour la tenue du camp de jour et du service de garde pour la saison estivale 2020 au tarif de 43 400 \$ pour la fourniture de ces services, pour un maximum de 70 enfants. Des frais de 620 \$ par enfant seront facturés à partir du 71^e enfant. Les frais de garde de 8 \$ par jour, les frais de repas de 7 \$ chacun et les frais de sorties seront remis en excédant à la somme de 43 400 \$ au Centre de plein air l'Estacade. Tous services supplémentaires impayés lors de l'inscription (frais de garde, repas et sorties), devront être perçus par le Centre de plein air l'Estacade.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2020-02-28

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE (BAT) À PARCS CANADA

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE malgré le fait que le fort Lennox soit fermé pour une année additionnelle, le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde une aide financière à l'association coopérante Les Amis du Fort Lennox pour la gestion du bureau d'accueil touristique (BAT) au centre d'accueil de Parcs Canada, afin de s'assurer que l'information touristique soit offerte aux touristes.

Résolution # 2020-02-29

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME FIMEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU.

QUE la municipalité s'engage à réaliser les travaux au coût maximal admissible à la subvention (CMA) acceptée de 1 932 000 \$, selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

QUE la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements.

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2020-02-30

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME FIMEAU

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques désire obtenir un fichier « KML » dans le cadre de la demande d'aide financière au programme FIMEAU;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE dans le cadre de la demande d'aide financière au programme FIMEAU, des honoraires additionnels de 1 000 \$ plus taxes soient ajoutés au mandat de WSP afin ce dernier nous fournisse un fichier « KML » pour le MELCC, illustrant toutes les aires de travaux.

Résolution # 2020-02-31

DON - BAL DE FINISSANTS – ÉCOLE ALBERTE-MELANCON

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix participe au financement du Bal des finissants 2020 avec un don de 200 \$.

Résolution # 2020-02-32

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 2, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ont pris connaissance dudit rapport;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adopte le rapport annuel d'activités de l'An 2, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Résolution # 2020-02-33

PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU DE GAZ NATUREL

CONSIDÉRANT QUE le réseau de gaz naturel est à peine à huit (8) kilomètres des limites de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QUE le gaz naturel est une énergie écologique et que l'objectif des gouvernements du Québec et du Canada est de réduire les gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE les producteurs agricoles sont de très gros consommateurs de gaz pour le séchage de leurs récoltes et le chauffage de leurs bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise déjà le propane comme combustible, la conversion au gaz naturel ne serait pas problématique et peu coûteuse, et que d'autres édifices publics (église, école) utilisant le mazout se raccorderaient sûrement au réseau. Il en va de même pour plusieurs entreprises (Centre du Camion Gamache inc., marinas) qui utilisent déjà le gaz propane pour le chauffage et beaucoup d'autres entreprises qui utiliseraient le gaz naturel si c'était possible;

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre d'habitations utilise le mazout comme combustible qui, par conséquent, est très polluant, et que la conversion au gaz naturel, dans la plupart des cas, est facile, il s'agirait de changer le brûleur au mazout pour un brûleur au gaz;

CONSIDÉRANT QUE le gaz naturel, en cas de tempête ou de grève, demeure une source d'énergie fiable et sécuritaire en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le gaz naturel est une source d'énergie dont le coût est inférieur à d'autres sources et pourrait inciter d'autres entreprises à venir s'établir chez nous;

CONSIDÉRANT QUE le gaz naturel pourrait remplacer l'électricité pour nos chauffe-eau énergivores et aussi alimenter nos chauffages d'appoint.

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du réseau de gaz naturel serait bénéfique pour notre municipalité et notre région;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la firme Énergir la prolongation du réseau de distribution de gaz naturel jusqu'à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2020-02-34

FIN DU VOLET SAUVETAGE SUR GLACE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX

CONSIDÉRANT le manque de pompiers formés, de leur disponibilité et des coûts associés au maintien de compétence et à l'entretien de l'équipement du volet sauvetage sur glace;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal met fin au volet *sauvetage sur glace* du service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Résolution # 2020-02-35

SERVITUDE POUR ALIMENTATION ÉLECTRIQUE – ANNEAU DE GLACE

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la municipalité aménage un anneau de glace sur le canal entre la 62^e Avenue et la jetée de Parcs Canada;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité des usagers, un éclairage est requis;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande au propriétaire du lot 5 986 876 une servitude pour l'implantation d'un nouveau poteau ainsi que pour celui déjà installé équipé d'éclairage.

Résolution # 2020-02-36

MODIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE MADAME LISE DUPUIS

CONSIDÉRANT la résolution 2020-01-09 autorisant madame Lise Dupuis, trésorière adjointe, de diminuer ses heures de travail à 21 heures semaine;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE pour le bénéfice du service, que les trois jours travaillés soient consécutifs.

Résolution # 2020-02-37

RECONDUCTION DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres actuels du Comité consultatif d'urbanisme de renouveler leur mandat;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal reconduise dans leur fonction, les membres du Comité pour une période de deux (2) ans.

Le Comité consultatif d'urbanisme est formé du conseiller monsieur Léo Quenneville et de six résidants; messieurs Luc Berlinguette, Robert Chaillez, Pierre Desmarais, Jean Forest, Réal Forget et Gilles Laguë. Madame Christiane Fleury agit à titre de secrétaire.

Et de façon permanente, l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, agit à titre de personne-ressource.

Résolution # 2020-02-38

AIDE FINANCIÈRE – FESTIVAL DE LA SAINT-VALENTIN

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accorde une commandite de 500 \$ au comité du Festival de la Saint-Valentin pour l'édition 2020.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, dépose son rapport du mois de janvier.

DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose ses rapports d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de janvier.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

La coordonnatrice au service des loisirs et événements, Madame Julie Brosseau, dépose son rapport du mois de janvier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la résolution numéro: 2020-02-20, 2020-02-24, 2020-02-27, 2020-02-28, 2020-02-29, 2020-02-30, 2020-02-31, 2020-02-38.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2020-02-39
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 15.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière